



**Fondation Bruckner
pour la promotion de la céramique**

Chemin de Grange-Collomb 38
CH · 1227 Carouge · Genève
Tél. +41(0)22 300 07 18
Mobile +41(0)79 285 70 71
info@ceramique-bruckner.ch
www.ceramique-bruckner.ch

REGLEMENT BOURSES DE LA FONDATION BRUCKNER 2017

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET SÉLECTION

- La Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique met au concours, chaque année, un total de deux bourses maximum. La Fondation Bruckner se réserve le droit d'attribuer 2 ou aucune bourse par catégorie (bourse jeunes céramistes, bourse d'encouragement à la création céramique) en fonction des dossiers reçus.
- Les candidat-e-s aux bourses devront proposer un projet à réaliser dans les ateliers de la Fondation Bruckner. Le projet proposé devra impérativement être réalisé au risque de se voir retirer la bourse (remboursement des frais d'atelier, cuisson et logement). Pour rappel, la Fondation Bruckner n'offre pas de soutien technique.

Critères de sélection

- Projet innovant et d'esprit contemporain réalisé principalement en céramique.
- Les dossiers seront jugés par un jury composé de membres du Conseil de Fondation.
- Le jury délibérera sur la base des images et de la documentation remises.

Bourse jeunes céramistes

- Destinée aux étudiant-e-s diplômés du Centre d'Expérimentation et de Réalisation en Céramique Contemporaine (CERCCO), des Centres de Formation Professionnelle section céramique de Berne, de Genève et de Vevey (y compris diplôme de Designer ES céramique).
- Les candidat-e-s à cette bourses auront obtenus leurs diplômes dans les 5 dernières années (cette année jusqu'en 2012), y compris l'année en cours.

Bourse d'encouragement à la création céramique

- Destinée aux céramistes, artistes et designers (projet individuel ou collectif) sans critère d'âge, de nationalité, de lieu de résidence ou de diplômes. Il est néanmoins impératif que le candidat puisse justifier d'une pratique autonome et approfondie dans le domaine de la céramique.

CONTENU DE LA BOURSE

- Il est offert aux lauréat-e-s une résidence de trois mois dans les ateliers de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique sise à Carouge : CHF 1'350.-
- Les lauréat-e-s auront la possibilité de réaliser une cuisson haute température dans le four à combustion gazeuse ou l'équivalent en cuissons électriques : CHF 400.-
- Sous certaines conditions, un logement à Carouge pourra être mis gracieusement à la disposition des résident-e-s : CHF 2'100.-

Résidence

- L'espace de travail est d'environ 20m².
- L'espace de travail est équipé professionnellement.
- Le-La résident-e devra apporter le petit matériel et la matière première nécessaires à la réalisation de son projet
- Les ateliers de la Fondation Bruckner sont équipés d'un four à combustion gazeuse de grande capacité (1000 litres), ainsi que de trois fours électriques.
- En fin de résidence, les lauréat-e-s pourront être invité-e-s à présenter leur travail à la Fondation.

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Format du dossier : A4, relié
- Page de garde avec le nom du candidat et le nom du projet écrit de manière lisible.
- Le bulletin d'inscription dûment rempli.
- Un curriculum vitae.
- Photocopie de(s)diplôme(s) de céramique obtenu(s)
- Eventuellement : autre(s) diplôme(s), lettre(s) de recommandation, certificat(s) de stage(s) etc.
- Une lettre de motivation sur 1 page A4, 1800 signes maximum.
- La présentation de travaux réalisés dans le passé, portfolio de 3 à 6 pages.
- Le descriptif du projet à réaliser dans les ateliers.
 - Ce document, en français ou en anglais, comprendra toutes les informations utiles à la compréhension du projet : un texte explicatif, fiche technique, dimensions... sur 1 page A4, environ 1800 signes.
 - Le dossier devra également être illustré de dessins, photos, esquisses, schémas : 2 pages maximum.
- Une version pdf du dossier comportant toutes les pièces demandées devra également être transmise lors de l'inscription. Elle pourra accompagner le dossier papier sous forme de CD ou être envoyée par mail.
- Les diapositives, les maquettes tridimensionnelles ou les échantillons ne seront pas acceptés.

- Toute la documentation accompagnant la candidature sera propriété de la Fondation Bruckner dès sa réception et sera incorporée aux fonds documentaires de la Fondation.
- Les conditions de ce règlement seront considérées comme acceptées par le simple fait de participer au concours. Cependant, la Fondation Bruckner se réserve la compétence expresse et exclusive pour tout ce qui ne serait pas spécifié dans ce règlement. Quelle que soient les circonstances, aucun recours ne sera possible.

Nous vous rappelons qu'un dossier clair, agréable à consulter a plus de chance d'être retenu ; ainsi, l'ensemble des pièces demandées pour l'inscription devra être inclus dans le dossier relié.

DATES ET DÉLAIS

- Les dossiers de candidature devront parvenir à la Fondation Bruckner au plus tard le **25 septembre 2017**.
- La résidence aura lieu dans l'année qui suit la remise de la bourse.

Au moment de son inscription ou après sa sélection, le candidat a la possibilité de demander une extension de la résidence à ses frais. (Selon disponibilité et sur validation du Bureau.)

Pour tout renseignement

Emilie Fargues et Mélanie Varin
Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique
Chemin de Grange-Collomb 38 - 1227 Carouge
info@ceramique-bruckner.ch www.ceramique-bruckner.ch
Tél : +41 22 300 07 18